

De: emilie.hernoux@laposte.net
Envoyé: dimanche 2 décembre 2018 18:04
À: enquetepubliqueplu@angles.fr
Objet: PLU

Bonjour.

Nous sommes propriétaires de la parcelle AD 89 située au 27 route de Fontaine à Angles. D'après le POS ce terrain est constructible sur une profondeur de 45 m.

Le projet de PLU prévoit d'urbaniser à terme le fond de notre parcelle, ainsi que celles de mes voisins (AD 86, 87, 88, 90 et 92) et surtout d'en amputer la constructibilité, voire interdire toute construction.

En effet il est impossible de connaître la largeur de ce passage puisque le plan du PLU ne comporte aucune cote.

Or pour que ce lotissement se concrétise, il faudrait que tous les propriétaires soient vendeurs sensiblement en même temps.

Nous ne sommes pas vendeur, ni maintenant ni plus tard et ils nous semblent que nos voisins sont dans le même cas.

Il est donc hautement improbable que ce lotissement voit le jour, que ce soit dans dix ans ou plus. Dans l'état actuel du PLU toutes ces surfaces seraient « gelées » inutilement.

En conséquence pour respecter les directives d'urbanisation et la philosophie même du PLU, il suffirait de rendre les parcelles concernées **entièrement constructibles**.

Car alors libre à chacun de vendre, quand bon lui semble, tout ou partie de son fond de parcelle pour permettre une ou plusieurs nouvelles constructions en établissant un passage sur le coté de sa maison, éventuellement pour deux parcelles contiguës.

C'est d'ailleurs ce qui se passe actuellement dans de nombreux terrains, notamment route de Fontaine (N° 5, 12, 13, 15...), qui étaient constructibles sur une grande profondeur. Il n'est pas rare de voir deux, voire trois maisons l'une derrière l'autre.

Dans le cas contraire nous demandons que la surface constructible de notre parcelle soit au minimum compensée en profondeur.

En tout état de cause, nous ne comprenons pas l'utilité de ce passage alors qu'il y en a déjà un au 19 route de Fontaine.

En outre, nous tenons à signaler que si un voisin ne nous avait prévenu, nous n'aurions jamais eu connaissance de ce projet, nous privant ainsi de toutes possibilités de nous exprimer.

Cordialement.

Monsieur et Madame HERNOUX Jean-René

De: Dincher Xavier <xavierdincher@orange.fr>
Envoyé: dimanche 2 décembre 2018 21:44
À: enquetepubliqueplu@angles.fr
Objet: tr: PLU

Normal 0 21 MicrosoftInternetExplorer4

Bonjour.

Je suis propriétaire de la parcelle AD 87 située au 23 route de Fontaine à Angles.

D'après le POS ce terrain est constructible sur une profondeur de 45 m.

Le projet de PLU prévoit d'urbaniser à terme le fond de ma parcelle, ainsi que celles de mes voisins (AD 86, 88, 89, 90 et 92).

Or pour que ce lotissement se concrétise, il faudrait que tous les propriétaires soient vendeurs sensiblement en même temps.

Je ne suis pas vendeur, ni maintenant ni plus tard et il me semble que mes voisins sont dans le même cas.

Il est donc hautement improbable que ce lotissement voit le jour, que ce soit dans dix ans ou plus. Dans l'état actuel du PLU ces surfaces seraient « gelées » inutilement.

En conséquence pour respecter les directives d'urbanisation et la philosophie même du PLU, il suffirait de rendre les parcelles concernées **entièrement constructibles**.

Car alors libre à chacun de vendre, quand bon lui semble, tout ou partie de son fond de parcelle pour permettre une ou plusieurs nouvelles constructions en établissant un passage sur le coté de sa maison, éventuellement pour deux parcelles contiguës.

C'est d'ailleurs ce qui se passe actuellement dans de nombreux terrains notamment route de Fontaine (N° 5, 12, 13, 15...), qui étaient constructibles sur une grande profondeur. Il n'est pas rare de voir deux, voire trois maisons l'une derrière l'autre.

Cordialement.

Xavier Dincher.



Garanti sans virus. www.avast.com